

L'Académie des beaux-arts soutient l'entrée de Berlioz au Panthéon

A l'issue de la séance plénière hebdomadaire du mercredi 23 janvier, le **Secrétaire perpétuel Laurent Petitgirard a adressé un courrier au Président de la République, « Protecteur » de l'Académie des beaux-arts, pour soutenir les initiatives visant à faire entrer le compositeur Hector Berlioz au Panthéon.**

Après avoir rappelé qu'« **Hector Berlioz fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1856** » où il « **siégea jusqu'à sa mort en 1869, au fauteuil IV de la section de composition musicale (...)** qui vit également s'y succéder, notamment, Gabriel Fauré, Paul Dukas ou Emmanuel Bondeville », le Secrétaire perpétuel indique au Président de la République que son confrère « **fut l'un des plus grands compositeurs de toute l'histoire de la musique en France.** Son génie visionnaire, son talent de coloriste et son imagination poétique exceptionnels au service d'une œuvre fulgurante dominant le siècle romantique et lui ont valu dès son vivant une notoriété européenne ».

L'Académie des beaux-arts soutient avec force et conviction toutes les manifestations qui pourront avoir lieu pour faire mieux connaître et diffuser l'œuvre de Berlioz dans notre pays en cette année 2019 où l'on commémore le 150^{ème} anniversaire de sa disparition. A cette occasion, Laurent Petitgirard précise que l'Académie « accueillera notamment au Palais de l'Institut de France un colloque consacré à « Berlioz et Paris » en décembre et qu'un concert, dirigé par Gilbert Amy, rendra hommage à l'ensemble des compositeurs de ce fauteuil IV à l'automne ».

En conclusion de son courrier, le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts rappelle au Président de la République qu'avec cette décision, il ferait ainsi « **entrer le premier compositeur dans ce monument que la République française a choisi de dédier aux grandes figures de notre pays** ».

L'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Forte de 63 membres répartis dans 9 sections artistiques, elle s'attache à promouvoir et encourager la création artistique dans toutes ses expressions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Elle poursuit ses missions de soutien à la création par les nombreux prix qu'elle décerne chaque année, une politique active de partenariats avec des institutions culturelles ainsi que ses activités de **conseil des pouvoirs publics en matière culturelle et artistique.** Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que la Fondation Paul Marmottan (Musée Marmottan Monet à Paris et Bibliothèque Marmottan à Boulogne-Billancourt), la Fondation Claude Monet à Giverny, la Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat et la Fondation Jean et Simone Lurçat à Paris.

Hermine Videau – Responsable de la Communication
tél : 01 44 41 43 20
mél : com@academie-des-beaux-arts.fr

Pauline Teyssier – Chargée des Relations Presse
tél : 01 44 41 44 58
mél : pauline.teyssier@academie-des-beaux-arts.fr